



Augmenter hauteur mur separant 2 jardins pour limiter le vis a vi

Par **vgil**, le **20/06/2017** à **14:37**

Bonjour,

J habite une maison en ville avec un jardin et une piscine sur l'arrière. Mon voisin de gauche (quand je suis face à ma maison depuis la rue) souhaite surelever sa maison et y créer une terrasse avec des baies vitrées en hauteur. Il aura donc une vue plongeante sur ma piscine. J'ai bien vu que je devais déjà vérifier que sa terrasse sera bien à 1.90m de notre limite de propriété. Mais puis-je augmenter la hauteur de notre mur mitoyen (actuellement 1.80) jusqu'à 3.20 comme j'ai pu le voir. Sachant que ce mur est au nord pour nous (donc pas très gênant) mais surtout au sud pour lui et lui enlèverait beaucoup de luminosité. Mon but n'est pas d'arriver à cette hauteur mais de lui faire comprendre qu'il doit penser à installer des brise-vues sur sa terrasse ou de la végétation pour ne pas gêner notre intimité. Merci de vos conseils